

Zabka Group
R.C.S. Luxembourg B263068
Société anonyme
Siège social: 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

~~STATUTS COORDONNES à la date du 10 octobre 2024~~
PROPOSED AMENDMENTS TO THE CONSOLIDATED ARTICLES
OF ASSOCIATION

Article 1 CORPORATE FORM AND NAME

Zabka Group (the "**Company**") is incorporated as a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and is governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "**1915 Law**") and these articles of association (the "**Articles**").

Article 2 DURATION

The Company is established for an unlimited period. It may be dissolved at any time by decision of the general meeting of Shareholders (the "**General Meeting**") taken in the same manner as for a change of the Articles in accordance with Article 16.7.2 below.

Article 3 REGISTERED OFFICE

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors (as defined below). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors, in which case the Board of Directors shall have the power to amend the Articles accordingly, or by a resolution of the General Meeting taken in the same manner as for a change of the Articles.

Should the Board of Directors determine that extraordinary political, economic, military or societal events have occurred or are imminent that may hinder the ordinary course activities of the Company at the registered office or the ease of communication either with that office or from that office to places abroad, it may temporarily transfer the registered office to a location abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; provided, however, that such temporary transfer shall have no effect on the nationality of the Company, which, despite the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Article 4 OBJECT

The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of shares, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company, entity or enterprise and may invest in any manner and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and act as general partner or limited partner.

The Company may borrow in any form and issue convertible or non-convertible bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or enterprise as it deems fit. The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or enterprise as it deems fit and generally for its own benefit or such enterprises' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way it deems fit to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or enterprise as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Article 5 SHARE CAPITAL

5.1 Issued Share Capital

The issued share capital of the Company amounts to twenty-six million forty thousand one hundred sixty Euros and twenty cents (EUR 26,040,160.20) represented by one billion (1,000,000,000) ordinary shares without nominal value (the "**Shares**").

5.2 Authorised Capital

5.2.1 The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at twenty-seven million six hundred two thousand five hundred sixty-nine Euros and eighty-one cents (EUR 27,602,569.81) represented by a

maximum of up to one billion sixty million (1,060,000,000) Shares without nominal value (the "**Authorised Capital**").

5.2.2 The Authorised Capital (and any authorisation granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid for a period ending on the fifth (5th) anniversary of the day of publication in the Recueil électronique des sociétés et associations, the Luxembourg legal gazette ("**RESA**") of the minutes of the extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company held on 10 October 2024.

5.2.3 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, each Shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new Shares against contributions in cash. Such preferential right of subscription shall be proportional to the fraction of the capital represented by the Shares held by the relevant Shareholder. The right to subscribe Shares may be exercised within a period determined by the Board of Directors which, unless applicable law provides otherwise, may not be less than fourteen days from the publication of the offer in accordance with applicable law. The Board of Directors may decide (i) that Shares, corresponding to preferential subscription rights which remain unexercised at the end of the subscription period, may be subscribed by, or placed with, such person or persons as determined by the Board of Directors, or (ii) that such unexercised preferential rights may be exercised in priority in proportion to the capital represented by their Shares, by the existing Shareholders who already exercised their rights in full during the preferential subscription period. In each such case, the terms of the subscription by, or placement with, such person or the subscription terms of the existing Shareholders shall be determined by the Board of Directors.

5.2.4 The preferential subscription right may be waived, limited or suppressed by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum applicable to the amendment of these Articles at the Super Majority.

5.2.5 The preferential subscription right may also be waived, limited or suppressed by the Board of Directors (i) in the event that the General Meeting delegates, with the quorum applicable to amendments of the Articles at the Super Majority, to the Board of Directors the power to issue Shares and to waive, limit or suppress the preferential subscription right for a period of no more than five years set by the General Meeting and (ii) pursuant to the authorizations conferred here below.

5.2.6 The Board of Directors is authorized during the period referred to in Article 5.2.2, to issue Shares or any rights, securities or other entitlements to Shares (including but not limited to convertible bonds or notes, warrants, options, awards,

restricted share units or any other similar instrument) as it determines within the limits of the Authorised Capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves, issue premiums, retained earnings and as dividends or other distributions, whether in lieu of cash dividends or other distribution payments or otherwise, with or without issue of Shares, at such times and on such terms and conditions, including the issue price, and to such person(s) as the Board of Directors may in its discretion resolve including, without limitation, the Group's consultants, contractors and franchisees, without reserving any preferential subscription rights to existing Shareholders (including in case of issue of Shares by way of incorporation of reserves or without incorporation of reserves). The Board of Directors is accordingly authorised during the period referred to in Article 5.2.2 to waive, limit or suppress any preferential subscription rights of existing Shareholders to the extent the Board of Directors deems such waiver, limitation or suppression advisable for any issue or issues of Shares (or any rights, securities or other entitlement to Shares) within the Authorised Capital.

5.2.7 Without limiting the generality of the foregoing, the Board of Directors is authorised to set the subscription price with respect to Shares to be issued within the limits of the Authorised Capital, with or without issue premium, the date from which the Shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortisation, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid rights and financial or other instruments as well as all the other conditions and terms of such rights and financial or other instruments including as to their subscription, issue and payment.

5.2.8 In addition, the Board of Directors may allocate existing Shares or new Shares (within the limits of the Authorised Capital), including Shares allocated or issued free of charge, to directors and other corporate officers and salaried staff members of the Company or of companies or economic interest groupings in which the Company holds directly or indirectly at least 10 per cent of the capital or voting rights. With respect to new Shares to be issued, the authorisation granted in this Article 5.2.8 shall by operation of law, operate as a waiver by existing Shareholders of their preferential subscription right for the benefit of the recipients of such Shares allotted free of charge. The Board of Directors may determine the terms and conditions of such allocation, which may comprise a period after which the allocation is final and a minimum holding period during which the recipients must retain the Shares.

5.2.9 Upon an issue of Shares within the Authorised Capital, the Board of

Directors shall cause Articles 5.1 and 5.2 to be amended accordingly.

5.2.10 The Board of Directors is expressly authorized to delegate to any of its members, or to any other person or committee, the implementation of any increases of share capital or issue or allotment of Shares or of rights, securities or other instruments with entitlement to Shares, including, without limitation, the duties of accepting subscriptions, signing any documents required in relation to the allocation of Shares, including any allocation agreements or allocation letters, acknowledging receipt of payments (if applicable) for any Shares, issuing Shares and recording any issue made within the Authorised Capital before a notary.

5.3 The issued share capital of the Company and/or the Authorised Capital may be increased, reduced, amended or extended one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum applicable to the amendment of these Articles at the Super Majority. The same regime applies to the issuance of any rights, securities or other entitlements convertible to Shares. By way of exception to such Super Majority requirement, any increase of the issued share capital of the Company and/or the Authorised Capital for the purposes of creating and/or implementing an incentive plan for certain directors and other corporate officers, managers and employees of the Company and its subsidiaries in the context of the LTIP as adopted in the IPO EGM shall be adopted with the quorum and majority applicable to the amendment of these Articles.

5.4 The Company may not issue fractional Shares and no fractions of Shares shall exist at any time. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5 All Shares have equal rights, without prejudice to the power of the General Meeting or the Board of Directors to determine, with respect to newly issued Shares, the date from which such newly issued Shares will carry beneficial rights.

5.6 The Company may reduce its subscribed share capital in accordance with the 1915 Law. The Company may be authorised by the General Meeting to repurchase its own Shares under the conditions provided by the 1915 Law.

5.7 Subject to the provisions of the 1915 Law, the General Meeting may decide to create new classes of shares and determine the features, rights and restrictions of such classes of shares by a resolution adopted in compliance with the quorum applicable to the amendment of these Articles at the Super Majority.

5.8 The Shares are freely transferable in accordance with the 1915 Law and these Articles and subject to complying with applicable law.

Article 6 FORM OF SHARES, SHARE REGISTER

6.1 Registered Shares

6.1.1 Article 6.1 shall apply until the Compulsory Conversion Date (as defined below), and the Board of Directors is authorised and instructed to thereafter (x) record the removal from the Articles of (i) Article 6.1, (ii) the words “As from the Compulsory Effective Date” in Article 6.2, (iii) the words “Share Register” in the title of the Article 6, (iv) the words “as indicated in the “Register or” in Article 16.7.6, (v) the definition of “Register” and the words “(i) a Shareholder whose identity is indicated in the Register or (ii) for Shareholders holding their shares in dematerialised form” in the definition of “Shareholder” in Article 21 and (vi) Article 6.2.7, (y) replace the title of Article 6.2 by “Dematerialised Shares” and (z) renumber the sub-paragraphs of Article 6.2 as paragraphs 6.1 to 6.7 of Article 6.

6.1.2 All references in these Articles to shares issued in dematerialised form shall include shares converted from registered form to dematerialised form.

6.1.3 Until the Compulsory Effective Date (as defined in Article 6.2.3 below) Shares shall be issued solely in the form of registered Shares and may not be converted into bearer Shares.

6.1.4 A register of the registered Shares shall be maintained at the registered office of the Company and every Shareholder may examine his/her/its page in the register. Transfers of Shares registered in the Register shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the Register and dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly-appointed agent(s). The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

6.1.5 The Register shall specify:

- (i) the precise designation of each Shareholder indicating the identity of such Shareholder and the number of Shares in registered form held by him/her/it;
- (ii) the payments made on such Shares and transfers of such Shares between the Shareholders and the dates thereof;
- (iii) any security rights granted on such Shares.

6.1.6 The Company shall consider the person in whose name the Shares are recorded in the Register to be the owner of those Shares.

6.1.7 The Company will make payments on Shares in registered form, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets to the relevant Shareholder indicated in the Register.

6.2 Dematerialisation of shares

6.2.1 As from the Compulsory Effective Date, all the Shares are solely issued in dematerialised form.

6.2.2 The Shares shall be issued by means of their registration in an issuance account held at a CSD.

6.2.3 The Board of Directors is authorised and empowered to determine the date as from which (i) Shares may, on the election of the Shareholder (but subject to the rules applicable to the relevant CSD), be in issuance in dematerialized form (the “**Optional Effective Date**”) and (ii) the Shares shall be compulsorily dematerialised (the “**Compulsory Effective Date**”) in each case in accordance with these Articles. As from the Compulsory Effective Date, all Shares (including new Shares) in the Company may only be in dematerialised form and Shareholders may not request the conversion of these dematerialized Shares into registered or bearer Shares.

6.2.4 As from the Optional Effective Date, dematerialised Shares will be registered in the issuance account kept at the CSD. Transfers of dematerialised Shares shall be by book entry only.

6.2.5 In order to exercise their rights as Shareholders, holders of dematerialised Shares will need to obtain a certificate in proper form from the institution where their securities account is held. Pursuant to the 2013 Law, the certificate must confirm that the relevant account holder holds the Shares for its own account or on behalf of the holder of the rights to the Shares pursuant to proper authority given by such holder. The Company shall consider the holder entitled to exercise the voting rights attached to the Shares as the owner of the Shares.

6.2.6 The Company shall make all dividend and other payments whether in cash, Shares or other assets into the hands of the CSD or in accordance with the CSD’s instructions (and in case of dividend in cash, through wire transfer), and such payment shall release the Company from any further obligation for such payment.

6.2.7 In accordance with article 9 (2) of the 2013 Law, holders directly recorded in the Register shall provide the Company with the required data allowing their Shares to be credited to their securities account, no later than the date which is two years after the Compulsory Effective Date (the “**Compulsory Conversion Date**”). Upon each such conversion, the Register shall be updated.

6.2.8 Voting rights attached to Shares which have not been dematerialised by the Compulsory Conversion Date shall thereafter be automatically suspended until their dematerialisation. Any distributions on such Shares shall be held in escrow by the Company and, subject to prescription, shall be paid after such dematerialisation has occurred. Such Shares shall not be taken into account for the calculation of the

quorum and of the majorities during the General Meetings and the holders of such Shares shall not be admitted to such General Meetings. The Shares of holders directly registered in the Register who have not requested the dematerialisation of such Shares by the eighth anniversary of the Compulsory Effective Date (or such later date prior to the tenth anniversary of the Compulsory Effective Date as the Board of Directors may decide) may be sold by the Company in accordance with the 2013 Law with at least three months prior notice published in the same way as the convening notices for General Meetings.

Article 7 INDIVISIBILITY OF SHARES

7.1 Each Share is indivisible.

7.2 The Company will recognise only one owner per Share. If the ownership of a Share is joint ("indivis") all holders of a Share shall notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will then deal with that representative as if such representative were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting and dividend and other payment rights.

Article 8 THE BOARD OF DIRECTORS

8.1 The Company shall be managed by a board of directors (the "**Board of Directors**") consisting of at least five (5) members (such members shall hereafter collectively be referred to as the "**Directors**" and individually as a "**Director**").

8.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary appropriate, convenient or deemed fit to implement the corporate objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg law or these Articles to the general meeting of the Shareholders of the Company (the "**General Meeting**").

8.3 The Board of Directors shall be composed of one or more executive directors (among which the chief executive officer of the Group (the "**CEO**")) and non-executive directors. None of the non-executive directors shall have an executive position or executive mandate with the Company or any other company of the Group. At least two (2) of the Directors shall be Independent Directors, provided that this rule may be temporarily disapplied in the case of a vacancy in the office of an Independent Director caused by death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise until the appointment of the successor of the relevant terminating Independent Director. For the purpose of the present Articles, "**Independent Director**" shall mean a Director who meets the criteria of independence set forth or referred to in the WSE Best Practices.

8.4 A Director need not be a Shareholder of the Company.

8.5 A legal entity may be a Director (a "**Corporate Director**"), in which case it must designate an individual as a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.6 Each Director shall be appointed by the General Meeting for a term not exceeding six (6) years subject to renewal. All Directors may be re-elected.

8.7 The Directors shall be appointed by the General Meeting by simple majority of the votes validly cast at such General Meeting. The Main Shareholder shall, (i) for so long as it holds (alone or together with any Affiliate(s)) at least twenty-five per cent (25%) of the issued share capital of the Company, be entitled to nominate candidates for the appointment of two (2) Directors and (ii) for so long as it holds (alone or together with any Affiliate(s)) at least ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, be entitled to nominate candidates for the appointment of one (1) Director. The Main Shareholder for as long as it holds any Share in the Company, is entitled to nominate candidates for the appointment of one (1) independent non-executive Director. Upon request by the Main Shareholder to the Company in writing, such Independent Director shall resign from the Board of Directors and any committee to which such Director may have been appointed, with effect as of the date of the appointment of his/her replacement. The PG Shareholder, for so long as it holds at least ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company (alone or together with any Affiliate(s)), shall be entitled to nominate candidates for the appointment of one (1) Director. In the event that the Main Shareholder (alone or together with any Affiliate(s)) ceases to hold at least twenty-five per cent (25%) but continues to hold at least ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, one of the Directors nominated by the Main Shareholder shall resign from the Board of Directors and any committee to which such Director may have been appointed, with effect as of the applicable Cessation Date of such holding. In the event that the Main Shareholder (alone or together with any Affiliate(s)) ceases to hold at least ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, or, as the case may be, the PG Shareholder (alone or together with any Affiliate(s)) ceases to hold at least ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, the Director nominated by the Main Shareholder or the PG Shareholder, as the case may be, shall resign from the Board of Directors and any committee to which such Director may have been appointed, with effect as of the applicable Cessation Date of such holding. To the extent that such a Director fails to

resign from his/her/its mandate as Director or committee member in accordance with this Article 8.7, he/she/it shall be removed by the next General Meeting as Director and, to the extent applicable, by the Board of Directors with respect to any of his/her/its committee memberships.

8.8 A Director may be removed from office at any time by a resolution of the General Meeting.

8.9 In the event that a Director appointed by the General Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors so appointed may fill the vacancy on a provisional basis in compliance with Article 8.3. Directors so appointed will (i) have the same powers as other Directors appointed by the General Meeting except where otherwise provided by law and (ii) hold office only until the conclusion of the next General Meeting, unless their appointment is confirmed by the Shareholders at that General Meeting, in case they should finish the mandate of the Director they replace.

8.10 The members of the Board of Directors are entitled to remuneration, decided in aggregate by the General Meeting. The Board of Directors shall resolve on the sharing of such aggregate remuneration between the members of the Board of Directors and may grant additional remuneration to Directors who are in charge of specific duties or missions within their mandate as member of the Board of Directors.

8.11 The Board of Directors shall appoint among its members nominated by the Main Shareholder a chairperson (the "**Chairperson**"). The Chairperson will be responsible for the effective operation of the Board of Directors, and shall ensure that Directors receive adequate information in advance of Board Meetings, promote debate and the active involvement of Directors during Board Meetings, safeguard their rights to freely take a position and express their opinion, and, working with the chairs of the appropriate committees, organise and coordinate regular evaluations of the Board of Directors and, where appropriate, of the CEO.

8.12 In addition to its responsibilities laid down in the applicable legislation, the Board of Directors prepares and presents an annual report to the annual General Meeting once per year. Such report includes at least elements set forth or referred to in the WSE Best Practices.

Article 9 REPRESENTATION

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of any two (2) Directors or by the joint or individual signature of those persons to whom such power shall have been delegated by the Board of Directors.

Article 10 DELEGATION OF POWERS

10.1 The Board of Directors may delegate its management powers to a management committee. Such delegation may not include the general strategy of the Company or any other acts that are reserved to the Board of Directors pursuant to Luxembourg law and the Reserved Matters. If a management committee is established, the Board of Directors is entrusted with its supervision. In case of delegation of powers to a management committee, the Board of Directors may determine the internal rules of such committee, which shall include the division of responsibilities between committee members and the rules of its operations.

10.2 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the CEO or the other delegates appointed in accordance with Article 10.1 will be determined by the Board of Directors.

10.3 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to any Director or one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

10.4 Furthermore, the Board of Directors may establish committees, including an audit committee (the "**Audit Committee**") and a remuneration and nomination committee (the "**Remuneration and Nomination Committee**") and may appoint other committees, in order for certain tasks and functions expressly delegated to such committee to be performed by it. The committees will examine and deal with specific topics allocated to them by the Board of Directors and report thereon to the Board of Directors. The Board of Directors will determine the composition of such committees in accordance with these Articles and the Internal Rules. Such committees exercise their duties under the supervision and responsibility of the Board of Directors.

10.5 The Board of Directors may entrust a Director or a committee comprising at least one Director who shall be responsible to monitor and report to the Board of Directors on environmental, social and related governance matters, including but not limited, to supervision over climate change prevention mitigation and adaptation activities in the Group.

10.6 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors, and determine his or her responsibilities, powers and authorities. The secretary shall prepare minutes summarising the deliberations during the meetings of the Board of Directors and noting any decisions taken by the Board of Directors.

Article 11 BOARD MEETINGS

11.1 Meetings of the Board of Directors ("**Board Meetings**") shall be convened by the Chairperson or any two Directors. Board Meetings shall be held ~~in~~ either in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any other country where any of the Company's direct or indirect subsidiaries has its registered office. For each financial year of the Company, a majority of the Board Meetings must be held in the Grand-Duchy of Luxembourg, where at least the majority of the Directors is present in person. The Chairperson shall preside at all Board Meetings. In his/her absence, the Board of Directors will appoint another Director as chairperson pro tempore by majority vote by those Directors present or duly represented at such meeting.

11.2 Notice of any Board Meeting shall be given at least ten (10) business days before the relevant Board Meeting (except in the event of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice, which shall be given at least twenty-four (24) hours before the time set for the meeting) by letter, facsimile transmission, e-mail or similar means of communication to each Director. The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

11.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his/her representative (a "**Director's Representative**") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his/her functions on his/her behalf at that Board Meeting. A Director cannot act as representative for more than one other Director at a Board Meeting.

11.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors (other than those which cannot participate in the vote because of a conflict of interest or because the matter concerned qualifies as a related party transaction) are present or represented or participate otherwise in the meeting. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented/simple majority vote.

11.5 In the event of a tie, the Chairperson shall have a casting vote.

11.6 Directors may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each Director so participating, provided that at least half of the Directors are present in Luxembourg. Any video-conferencing equipment or

telecommunication means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. All business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A Board Meeting held in this way is deemed to be held at the registered office.

11.7 Decisions of the Board of Directors may be taken in writing. Such circular resolutions in writing signed by all the Directors (other than those which cannot participate in the vote because of a conflict of interest or because the matter concerned qualifies as a related party transaction) shall be as valid and effective as if they had been passed at a Board Meeting duly convened and held. Such circular resolutions may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned. Resolutions adopted in accordance with this procedure are deemed to have been taken at the registered office.

Article 12 MINUTES OF THE BOARD MEETINGS

The minutes of a Board Meeting shall be signed by the Chairperson and, if one is appointed, the secretary and extracts of the minutes of a Board Meeting to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party may be certified by the Chairperson and the secretary (if one is appointed). The original signed copies of such minutes shall be maintained at the registered office.

Article 13 CONFLICT OF INTEREST

13.1 Any Director having a direct or indirect financial interest opposed to the interest of the Company in a transaction (a "**Conflicted Transaction**") shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the Board Meeting. He or she may not take part in the deliberations relating to that transaction.

13.2 At the next General Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

13.3 Where, as a result of the application of this Article the number of Directors required by the Articles to adopt a decision of the Board of Directors cannot be reached, the decision regarding the Conflicted Transaction shall be taken by a

simple majority of the unconflicted Directors present or represented.

13.4 Articles 13.1-13.3 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

Article 14 INDEMNIFICATION

The Company shall keep indemnified to the extent permitted by law any Director or attorney in fact and their heirs, executors and estate administrators against any reasonable costs and expenses incurred by them by virtue of their involvement in legal proceedings or suits initiated against them by reason of their current or former holding of offices as Directors or attorneys in fact of the Company or at the request of the Company or of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and that owing to such circumstances they ought not be entitled to any indemnification, except where they shall be found guilty of gross negligence or of having breached their duties to the Company; in case of an extra-judiciary compromise settlement the indemnity shall only be granted if the Company is informed by its legal counsel that the Director or attorney in fact to be indemnified has not failed in his/her/its duties to the Company. The above right to indemnification is not exclusive of any further rights of the said Director or attorney in fact.

Article 15 RESERVED MATTERS

The following matters require the prior consent and/or approval of the Board of Directors before they can be undertaken by the Company or any member of the Group:

15.1 any changes to the structure, size and composition of the board of directors, management boards and/or supervisory boards of the Subsidiaries, including the appointment, suspension and dismissal of the members of the boards of directors, management boards and/or supervisory boards of the Subsidiaries;

15.2 granting consent for a Director, a delegate or member of a committee appointed in accordance with Article 10.1, a director or a member of the management board or a supervisory board of a Subsidiary to participate in an activity competing with the activities of the Company or its Subsidiaries, including as a shareholder or a member of a corporate body of a company engaged in activity which competes with to the activities of the Company or its Subsidiaries;

15.3 the adoption of or amendment to the Group Annual Budget;

15.4 the disposal (or the assumption of a commitment to make such a disposal) by the Company or a Subsidiary of a share or shares held by it in a commercial company where the acquirer is not a Wholly Owned Subsidiary or the Company, or selling, transferring, licensing or otherwise disposing of as well as

renting, leasing, establishing a usufruct right, a pledge, a mortgage or any other collateral, a pre-emptive right or other right, by the Company or a Subsidiary where the benefitting party is not a Wholly Owned Subsidiary or the Company, in relation to:

(i) all or any substantial part of the enterprise or business of the Company or the relevant Subsidiary; or

(ii) assets of the Company or a Subsidiary the value of which (individually or collectively within three consecutive months) exceeds two million euros (EUR 2,000,000.-), unless such transaction was explicitly presented and provided for in the Group Annual Budget;

15.5 unless explicitly presented and provided for in the Group Annual Budget, the formation of a commercial company or subscription of shares in a commercial company, the joining of a partnership or the purchase or acquisition from a person other than the Company or a Wholly Owned Subsidiary of shares, securities or participation units in other companies by the Company or a Subsidiary, with the exception of the purchase and sale of government, bank and corporate debt securities for a period of no longer than three hundred sixty-five (365) days to improve the efficiency of cash management in the Company or a Subsidiary;

15.6 purchasing, entering into an option to purchase, acquiring a license or otherwise acquiring a right by the Company or a Subsidiary, from a person other than the Company or a Wholly Owned Subsidiary, to:

(i) all or any substantial part of an enterprise or business of any company; or

(ii) assets with a value (each separately or together in the past twelve (12) months) which exceeds five million euros (EUR 5,000,000.-), unless such transaction was explicitly presented and provided for in the Group Annual Budget;

15.7 unless explicitly presented and provided for in the Group Annual Budget, the acquisition and disposal of a real property, a right of perpetual usufruct or an interest in real property by the Company or a Subsidiary the value of which (individually or collectively within three consecutive months) exceeds the PLN equivalent of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), except where such acquisition or disposal occurs between the Company and a Wholly Owned Subsidiary or between Wholly Owned Subsidiaries;

15.8 unless explicitly presented and provided for in the Group Annual Budget, the conclusion by the Company or a Subsidiary of:

(i) a credit agreement or a loan agreement as a borrower or lender; or

(ii) a guarantee or a suretyship contract as guarantor or a surety,

in which the amount of the loan, or the amount of the obligations guaranteed or subject to the suretyship (each individually or together with the amounts of loans / guarantees / suretyships under the loan / guarantee / suretyship agreements signed in the past twelve months) exceeds two percent (2%) of the non-IFRS 16 EBITDA (post rent) forecasted in the current Group Annual Budget, however not less than ten million euros (EUR 10,000,000.-), except when all parties to any of the above contracts are the Company and Wholly Owned Subsidiaries or when all parties are Wholly Owned Subsidiaries;

15.9 the conclusion of any agreements or incurrence of any expenses by the Company or a Subsidiary which separately or together in any period of twelve (12) consecutive months exceeds two percent (2%) of the non-IFRS 16 EBITDA (post rent) forecasted in the current Group Annual Budget, however not less than ten million euros (EUR 10,000,000.-), with the exception of agreements, projects, initiatives and/or expenses the costs of which have been explicitly presented and provided for in the Group Annual Budget;

15.10 the conclusion of any agreement by the Company or a Subsidiary with its Affiliates, members of its corporate bodies or their related parties or the provision of any benefits by the Company or its Subsidiaries to its Affiliates, members of its corporate bodies or their related parties except for agreements or provisions of benefits between the Company and Wholly Owned Subsidiaries or between Wholly Owned Subsidiaries;

15.11 the proposal of the Company's independent auditors and the independent auditors of the Subsidiaries;

15.12 material changes in the adopted accounting principles (policy) of the Company or its Subsidiaries;

15.13 bringing an action, bringing a request for arbitration, joining a case as an outside intervener or intervener principal by the Company or the Company's amicable termination of any litigation, arbitration or a similar dispute with the amount in dispute of more than the PLN equivalent of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000.-), as well as withdrawing from an action or recognition of other party's action in any judicial, arbitration or similar proceedings, if the amount in dispute exceeds the PLN equivalent of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000.-);

15.14 the acquisition of any own shares of a Subsidiary for the purposes of their cancellation;

15.15 the adoption and any change or exception to the terms of a Group remuneration policy of senior employees, directors and managers employed in the Company and Material Subsidiaries and any changes or exceptions thereto; the Group remuneration policy shall include:

15.15.1 the obligation of self-assessment of the CEO and management committee in respect of achievement of ESG targets; and

15.15.2 the dependence of any short-term bonus of the CEO and the management committee on achieving ESG targets or ratings;

15.16 the adoption or establishment of any long-term incentive plans, deferred bonus plans, management share ownership plans or similar award plans with respect to the Company or its Subsidiaries, provided that the adoption or establishment of any new incentive plan or scheme giving (directly or indirectly) right to existing or new Shares in the Company shall be subject to the prior adoption by the General Meeting taken at the majority requirements applicable to an ordinary general meeting. For the purposes hereof, the expression “new incentive plan or scheme” shall exclude any amendment, change, variation of the terms of any incentive plan or scheme which has been previously adopted or established by the General Meeting. The adoption or establishment by the General Meeting of a new incentive plan or scheme shall be without prejudice to the Board of Directors’ rights and powers to (i) propose and determine the final terms of the relevant incentive plan or scheme and (ii) amend, change, vary the terms of any incentive plan or scheme which has been previously adopted or established by the General Meeting. For the avoidance of doubt, such authorization of the General Meeting shall not be required for the adoption or establishment of any incentive plan or scheme giving (directly or indirectly) right to existing or new shares in any Subsidiary;

15.17 the conclusion, any change in the terms and conditions, or termination of engagement of any member of the board of directors, the management committee or the governing bodies of any Material Subsidiaries;

15.18 the adoption and any change or exception to the terms of a Group remuneration policy concerning the directors, or the members of the management committee or of the governing bodies of the Subsidiaries other than the Material Subsidiaries;

15.19 the approval of the statements of compliance by the Company with the WSE Best Practices.

Article 16 GENERAL MEETINGS OF SHAREHOLDERS

16.1 The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders

of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 An annual General Meeting will be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the Convening Notice, within six (6) months after the end of the financial year at the date and time determined by the Board of Directors.

16.3 **Convening of General Meetings**

16.3.1 General Meetings shall be convened in accordance with these Articles, Luxembourg Law and the publicity requirements of the relevant stock exchange applicable to the Company.

16.3.2 General Meetings are convened by the Board of Directors.

16.4 **Convening Notices**

16.4.1 Convening notices for every General Meeting (the "**Convening Notice**") shall be published:

(i) in the RESA and in a Luxembourg newspaper at least thirty (30) days before the date of the General Meeting;

(ii) in such media which may reasonably be expected to be relied upon for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area, and which are accessible rapidly and on a non-discriminatory basis (the "**EEA Publication**"), at least thirty (30) days before the date of the General Meeting, and on the Company's website for an uninterrupted period starting from the day of publication of the Convening Notice up to and including the date of the General Meeting.

16.4.2 Convening Notices for General Meetings will also be published in accordance with all applicable laws and in particular the on-going disclosure and stock exchange requirements to which the Company is subject.

16.5 If the required quorum as required in Article 16.7 is not met on the date of the first convened General Meeting another meeting may be convened by publishing the Convening Notice in the RESA and a Luxembourg newspaper and making the EEA Publication at least seventeen (17) days prior to the date of the reconvened meeting.

16.6 **Additional agenda items**

Shareholders representing at least five per cent (5%) of the Company's share capital may (i) request the addition of one or several items to the agenda of any General Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of a General Meeting. Such requests must:

(i) be in writing and sent to the Company by post or electronic means to the address provided in the Convening Notice and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the General Meeting;

(ii) include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests; and

(iii) be received by the Company at least twenty-two (22) days before the date of the relevant General Meeting.

16.7 Proceedings, quorum and majority

16.7.1 Unless otherwise provided by the 1915 Law or these Articles, all decisions by the annual or ordinary General Meeting shall be taken by simple majority of the votes validly cast, regardless of the proportion of the share capital.

16.7.2 A General Meeting convened to amend any provisions of the Articles, including to alter the share capital of the Company, shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is present or represented. If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened in the manner prescribed by Article 16.4 provided that (i) the first General Meeting was properly convened in accordance with the provisions of Article 16.4.1 above; and (ii) the agenda for the reconvened meeting does not include any new item. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes validly cast, subject to any matter requiring the Super Majority, in which case resolutions at both meetings must be carried by the Super Majority at least.

16.7.3 Any decision to delist the shares of the Company from the Regulated Market of the Warsaw Stock Exchange shall require the approval of the General Meeting with a majority of at least nine tenth of the votes validly cast, with a quorum of at least one half of the capital is present or represented. If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened and shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At the second meeting, for a resolution to delist the shares of the Company from the Regulated Market of the Warsaw Stock Exchange to be adopted, it must be carried by at least nine-tenths of the votes validly cast.

16.7.4 Shareholders may not oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.7.5 Votes validly cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid voting form.

16.7.6 The right of a Shareholder to participate in a General Meeting and exercise voting rights attached to its Shares are determined by reference to the number of Shares held by such Shareholder at midnight (00:00) on the day falling fourteen (14) days before the date of the General Meeting (the "**Record Date**") as indicated in the Register or as set out in the confirmation obtained from the institution where the Shareholder's securities account is held.

16.7.7 Shareholders may be authorised to participate in a Shareholders' Meeting by electronic means, ensuring, notably, any or all of the following forms of participation: (a) a real-time transmission of the General Meeting; (b) a real-time two-way communication enabling Shareholders to address the General Meeting from a remote location; and (c) a mechanism for casting votes, whether before or during the General Meeting, without the need to appoint a proxy who is physically present at the meeting. Any Shareholder which participates in a meeting through such means shall be deemed to be present at the place of the meeting for the purposes of the quorum and majority requirements. The use of electronic means allowing Shareholders to take part in a meeting may be subject only to such requirements as are necessary to ensure the identification of Shareholders and the security of the electronic communication, and only to the extent that they are proportionate to achieving that objective.

16.8 Chairperson of the General Meeting

16.8.1 The Chairperson of the Board of Directors shall preside all General Meetings or shall appoint another person to act as chairperson at a General Meeting. If at a meeting the Chairperson is not present within fifteen (15) minutes after the time fixed for the start of the meeting and the Chairperson has not appointed another person to chair the General Meeting, the Directors present shall select one of them to be chairperson of the meeting. If only one Director is present and willing and able to act, he/she/it shall be the chairperson of the General Meeting. In the absence of any Director, the Shareholders present and entitled to vote shall choose one of them to be the chairperson at a simple majority of the votes cast.

16.8.2 Without prejudice to any other power which he/she may have under the provisions of the Articles, the chairperson of the General Meeting may take such action as he thinks fit to promote the orderly conduct of the business of the meeting as specified in the notice of General Meeting.

16.9 Adjournment and postponement of General Meetings of Shareholders

The Board of Directors is entitled to adjourn a meeting, while in session, to four (4) weeks. It must do so at the request of Shareholders representing at least one-tenth 10% of the capital of the Company. Any such adjournment, which shall also

apply to General Meetings called for the purpose of amending the Articles, shall cancel any resolution passed. The second meeting shall be entitled to pass final resolutions provided that, in cases of amendments to the Articles, the conditions as to quorum set forth in Article 450-3 of the 1915 Law are fulfilled.

16.10 Attendance and voting by proxy

16.10.1 A Shareholder may be represented at any General Meeting by appointing as its proxy in writing (or by fax or email or other form approved by the Board of Directors) executed under the hand of the appointer, or if the appointer is a company, under its seal or under the hand of its duly authorised officer or attorney or other person authorised to sign, an individual or a legal person, who need not be a Shareholder. Such proxy shall enjoy the same rights to speak and ask questions during the General Meeting as those to which the Shareholder thus represented would be entitled. The notification to the Company of the appointment of the proxy by the Shareholder shall be made in writing either by post or by electronic means.

16.10.2 The Board of Directors may only require such evidence as necessary to ensure the identification of Shareholders or proxies and the verification of the content of voting instructions, as the case may be, and only to the extent that it is proportionate to achieving those objectives.

16.10.3 Unless the contrary is stated in it, the appointment of a proxy shall be deemed to confer authority to exercise all such rights, as the proxy thinks fit. A person acting as a proxy may represent more than one Shareholder without limitation as to the number of Shareholders so represented by him.

16.10.4 Delivery or receipt of an appointment of proxy does not prevent a Shareholder attending and voting in person at the meeting or an adjourned meeting.

16.10.5 The appointment of a proxy shall (unless the contrary is stated in it) be valid for an adjournment of the meeting to which it relates.

16.11 Voting Forms

16.11.1 Each Shareholder may vote by way of a voting form sent to the registered office (or such other address as indicated in the Convening Notice) by post, facsimile or email, or any other form approved by the Board of Directors.

16.11.2 The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which must contain at least (i) the first and last name or corporate name of the Shareholder and his/its address or registered office; (ii) the number of votes that the Shareholder wishes to exercise at the General Meeting as well as the intended direction of such voting and/or abstentions; (iii) the form of the Shares held by the Shareholder; (iv) the agenda of the General Meeting, as well as any draft resolutions;

(v) the deadline by when the voting forms must be received by the Company and (vi) the signature of the Shareholder.

16.11.3 Voting forms which fail to indicate the direction of the vote or abstention, shall be considered void.

16.11.4 Voting forms must be received no later than two (2) Business Days prior to the relevant General Meeting and only those voting forms received by the Company prior to the date of the General Meeting within the deadline set out in this Article 16.11.4 shall be calculated in the quorum for such General Meeting.

16.12 Voting results

The Company shall for each resolution publish on its website the results of the votes passed at the General Meeting, including the number of Shares for which votes have been validly cast and the proportion of capital represented by such validly cast votes, the total number of votes validly cast, the number of votes cast for and against each resolution and, where applicable, the number of abstentions.

Article 17 AUDIT

17.1 The annual financial statements and the consolidated financial statements of the Company are audited by one or more approved statutory auditors (réviseur d'entreprises agréé) (the "**Auditors**"). The General Meeting appoints the Auditors and determines their number, their remuneration and the term of their office. Their appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years.

17.2 The Auditors may be re-appointed subject to applicable mandatory audit firm rotation rules.

Article 18 BUSINESS YEAR

18.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

Article 19 DISTRIBUTIONS ON SHARES

19.1 Each year, as at the last day of the financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent (5%) of the net profits will be transferred to the legal reserve until the legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the then issued capital.

19.2 Subject to the provisions of Luxembourg law and these Articles, the

Company may declare dividends to Shareholders.

19.3 Subject to the provisions of Luxembourg law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders.

Article 20 DISSOLUTION AND LIQUIDATION

The dissolution of the Company shall be decided by the General Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg law. Liquidation of the Company shall be carried out by one or more liquidators, who may be natural or legal persons, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and remuneration.

Article 21 DEFINITIONS

In addition to the terms defined above, the terms listed below shall have the following meanings:

2013 Law means the law of 6 April 2013 on dematerialised securities, as amended.

Affiliate means, with respect to any person, any other person directly or indirectly, controlling, controlled by, or under common control with, such person, and, with respect to the Main Shareholder, including any member of the CVC network.

Business Day means any day (other than a Saturday or Sunday) during which banks are open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.

Cessation Date means:

(a) with respect to the Main Shareholder, the date on which the Main Shareholder (alone or together with any Affiliate(s)) ceases to directly or indirectly own shares which represent less than twenty-five (25%) or as the case may be, ten percent (10%) of the issued share capital of the Company; or

(b) with respect to the PG Shareholder, the date on which the PG Shareholder (alone or together with any Affiliate(s)), as the case may be, ceases to directly or indirectly own shares which represent less than ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

CSD means a settlement institution or a central account keeper as referred to by the 2013 Law or, subject to and in accordance with Regulation (EU) No 909/2014 of the European Parliament and of the Council of 23 July 2014 on improving securities settlement in the European Union and on central securities depositaries, as amended or replaced, a central securities depositary.

Group means the Company and any of its direct or indirect Subsidiaries.

Group Annual Budget means the annual budget of the Group, which includes the planned income, expenses, investments and proposed or expected major transactions of the Company and all of its operating Subsidiaries and the forecasted non-IFRS 16 EBITDA (post rent), including any planned major agreements or renewal of such agreements as well as any planned major transactions, projects and initiatives with the maximum level of expenses of each of these.

Internal Rules means the internal rules of procedure of the Board of Directors of the Company as may be amended from time to time.

IPO EGM means the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10th October 2024 that adopted the LTIP.

LTIP means the long-term incentive plan for certain directors, members of the management committee (comité de direction), key managers and employees of the Group selected by the Board of Directors (or the relevant committee of the Board of Directors or person authorized by the Board of Directors) as an element of the remuneration system of the group of companies of which the Company forms part on the terms proposed by the Board of Directors to be implemented in an overall period of 9 years, under three 3-year consecutive plans, for an overall number of shares representing up to 9% of the share capital of the Company as of the date of the initial public offering of shares of the Company (for the avoidance of doubt such number of shares shall (i) include the shares to be issued in the context of the IPO Share Award for the Employees and the IPO Share Award for the Franchisees and B2B Contractors (both terms as defined in the IPO EGM) and (ii) take into account the value of any long-term incentive plans to be established at level of the Subsidiaries), conditional upon the successful completion of the planned listing of the Shares on the regulated (main) market of the Warsaw Stock Exchange.

Main Shareholder means Heket Topco S.à r.l. and/or any of its successor(s) or Affiliate(s).

Material Subsidiaries means Maczfit Foods sp. z o.o., Masterlife Solutions sp. z o.o., Froo Romania Holding SA, ~~Dream~~Drim Daniel Distributie FMCG S.r.l., Lite ~~24~~e-Commerce sp. z o.o., and Żabka Polska sp. z o.o. and any other Subsidiary the Board of Directors qualifies as a Material Subsidiary.

PG Shareholder means PG Investment Company 1113B S.à r.l., and/or any of its successor(s) or Affiliate(s).

Register means the register of registered Shares of the Company.

RESA means the Recueil électronique des sociétés et association, the Luxembourg electronic platform for official publications.

Shareholder(s) means (i) a shareholder whose identity is indicated in the Register or (ii) for shareholders holding their shares in dematerialised form, the shareholder(s) indicated in book(s) entry form by a financial intermediary.

Shareholder Rights Law means the law of 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies, as amended.

Subsidiary means:

- (a) a company or other entity in respect of which:
 - (i) the Company has a majority of the shareholders' voting rights; or
 - (ii) the Company has the right to appoint or remove a majority of the members of its administrative, management or supervisory body and is at the same time a shareholder in or member of that company or entity; or
 - (iii) the Company is a shareholder in or member of that company or entity, and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that company or entity, a majority of shareholders' or members' voting rights in that company or entity; or
- (b) a company or other entity that is fully consolidated in the financial statements of the Company under the relevant applicable financial reporting standards.

Super Majority means a majority of at least three quarters of the votes validly cast.

Wholly Owned Subsidiaries means a company or entity which is directly or indirectly wholly owned by the Company.

WSE Best Practices means the applicable code of best practices for corporate governance for companies listed on the Warsaw Stock Exchange.

SUIT LA TRADUCTION EN FRANÇAIS DU TEXTE QUI PRECEDE :

~~de refondre les Statuts dans leur intégralité afin qu'ils aient la teneur suivante :-~~

Article 1^{er} FORME ET DÉNOMINATION

Zabka Group (la « **Société** ») est constituée sous la forme d'une société anonyme en vertu du droit luxembourgeois et est régie par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la « **Loi de 1915** ») ainsi que par les présents statuts (les « **Statuts** »).

Article 2 DURÉE

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (l'« **Assemblée Générale** ») prise selon les mêmes modalités que celles prévues pour la modification des Statuts conformément à l'article 16.7.2 ci-dessous.

Article 3 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration (tel que défini ci-dessous). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration, auquel cas le Conseil d'Administration aura le pouvoir de modifier les Statuts en conséquence, ou par décision de l'Assemblée Générale prise selon les mêmes modalités que celles prévues pour la modification des Statuts.

Dans le cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires politiques, économiques, militaires ou sociaux, de nature à compromettre le cours normal des activités de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Article 4 OBJET

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, de même que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entité ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite et agir en tant qu'associé commandité ou associé commanditaire.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, convertibles ou non, de titres obligataires et de certificats de créance ou de tout type de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, à ses sociétés affiliées ou à toute autre société ou entreprise si elle le juge nécessaire. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise qu'elle juge appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entreprises.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière qu'elle juge appropriée à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de son objet.

La Société peut, de manière générale, avoir recours à toutes les techniques et tous les instruments en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Article 5 CAPITAL SOCIAL

5.1 Capital social émis

Le capital social émis de la Société s'élève à vingt-six millions quarante mille cent soixante euros et vingt centimes (26.040.160,20 EUR) représenté par un milliard (1.000.000.000) actions ordinaires sans valeur nominale (les « **Actions** »).

5.2 Capital Autorisé

5.2.1 Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à vingt-sept millions six cent deux mille cinq cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-un centimes (27.602.569,81 EUR) représenté par un maximum d'un milliard soixante millions (1.060.000.000) Actions sans valeur nominale (le « **Capital Autorisé** »).

5.2.2 Le Capital Autorisé (et toute autorisation accordée au Conseil d'Administration à cet égard) est valable pour une période se terminant le jour du

cinquième (5^e) anniversaire de la publication au Recueil électronique des sociétés et associations, le journal officiel luxembourgeois (« **RESA** »), du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 10 octobre 2024.

5.2.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, chaque Actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles Actions en échange d'apports en numéraire. Ce droit préférentiel de souscription est proportionnel à la fraction du capital représentée par les Actions que l'Actionnaire concerné détient. Le droit de souscrire des Actions peut être exercé dans un délai déterminé par le Conseil d'Administration qui, sauf disposition contraire de la loi applicable, ne peut être inférieur à quatorze jours à compter de la publication de l'offre conformément à la loi applicable. Le Conseil d'Administration peut décider (i) que les Actions, correspondant à des droits préférentiels de souscription non exercés à la fin de la période de souscription, peuvent être souscrites par, ou placées auprès de, la ou les personnes déterminées par le Conseil d'Administration, ou (ii) que ces droits préférentiels non exercés peuvent être exercés en priorité, proportionnellement au capital représenté par leurs Actions, par les Actionnaires existants qui ont déjà exercé la totalité de leurs droits pendant la période de souscription préférentielle. Dans ce cas, les conditions de souscription par, ou de placement auprès de, cette personne ou les conditions de souscription des Actionnaires existants sont déterminées par le Conseil d'Administration.

5.2.4 Le droit préférentiel de souscription peut faire l'objet d'une renonciation, ou être limité ou supprimé par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément au quorum applicable à la modification des présents Statuts à la Super Majorité.

5.2.5 Le Conseil d'Administration peut également renoncer au droit préférentiel de souscription, le limiter ou le supprimer (i) dans le cas où l'Assemblée Générale délègue, avec le quorum applicable aux modifications des Statuts à la Super Majorité, au Conseil d'Administration le pouvoir d'émettre des Actions et de renoncer au droit préférentiel de souscription, de le limiter ou de le supprimer pour une période n'excédant pas cinq ans fixée par l'Assemblée Générale et (ii) dans le cadre des autorisations conférées ci-dessous.

5.2.6 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant la période visée à l'article 5.2.2, à émettre des Actions ou tous droits, titres ou autres droits à des Actions (y compris, mais sans s'y limiter, des obligations ou titres obligataires convertibles, des warrants, des options, des attributions, des actions subalternes

(« restricted share units ») ou tout autre instrument similaire) qu'il détermine dans les limites du Capital Autorisé en échange d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par incorporation de réserves disponibles, de primes d'émission, de bénéfices reportés, et sous forme de dividendes ou d'autres distributions, que ce soit en lieu et place de dividendes en espèces ou d'autres paiements de distribution ou autrement, avec ou sans émission d'Actions, aux moments et aux conditions, y compris le prix d'émission, et au(x) personne(s) que le Conseil d'Administration peut décider à sa discrétion, y compris, mais sans s'y limiter, les consultants, contractants et franchisés du Groupe, sans réserver de droits préférentiels de souscription aux Actionnaires existants (y compris en cas d'émission d'Actions par incorporation de réserves ou sans incorporation de réserves. Le Conseil d'Administration est par conséquent autorisé, pendant la période visée à l'article 5.2.2, à renoncer à tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants, à les limiter ou à les supprimer, dans la mesure où le Conseil d'Administration estime qu'une telle renonciation, limitation ou suppression est souhaitable pour une ou plusieurs émissions d'Actions (ou de droits, titres ou autres droits à des Actions) dans les limites du Capital Autorisé.

5.2.7 Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le prix de souscription pour les Actions à émettre dans les limites du Capital Autorisé, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les Actions ou autres instruments financiers seront assortis de droits économiques et, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et les taux de change des droits et des instruments financiers ou autres susmentionnés, y compris en ce qui concerne leur souscription, leur émission et leur paiement.

5.2.8 Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut attribuer des Actions existantes ou de nouvelles Actions (dans les limites du Capital Autorisé), y compris les Actions attribuées ou émises à titre gratuit aux administrateurs et autres mandataires sociaux et membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détient directement ou indirectement 10 % au moins du capital ou des droits de vote. S'agissant des nouvelles Actions à émettre, l'autorisation donnée dans le présent article 5.2.8 vaut de plein droit renonciation des Actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires de ces Actions attribuées à titre gratuit. Le Conseil d'Administration peut déterminer les modalités et conditions de cette attribution, qui peuvent comprendre un délai à l'issue duquel l'attribution est

définitive et une période de détention minimale pendant laquelle les bénéficiaires doivent conserver les Actions.

5.2.9 Lors d'une émission d'Actions dans le cadre du Capital Autorisé, le Conseil d'Administration doit faire en sorte que les articles 5.1 et 5.2 soient modifiés en conséquence.

5.2.10 Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à déléguer à l'un de ses membres ou à toute autre personne ou tout autre comité, la mise en œuvre de toute augmentation de capital social ou de toute émission ou attribution d'Actions ou de droits, de titres ou d'autres instruments donnant droit à des Actions, y compris, mais sans s'y limiter, les fonctions suivantes : acceptation des souscriptions ; signature des documents requis dans le cadre de l'attribution des Actions, y compris de tout accord d'attribution ou de toute lettre d'attribution ; accusé de réception des paiements (le cas échéant) pour toute Action ; émission d'Actions ; et constatation devant notaire de toute émission faite dans le cadre du Capital Autorisé.

5.3 Le capital social émis de la Société et/ou le Capital Autorisé peuvent être augmentés, réduits, modifiés ou étendus une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée en respectant le quorum applicable à la modification des présents Statuts à la Super Majorité. Le même régime s'applique à l'émission de tous droits, titres ou autres droits convertibles en Actions. Par exception à cette exigence de Super Majorité, toute augmentation du capital social émis de la Société et/ou du Capital Social Autorisé aux fins de la création et/ou de la mise en œuvre d'un plan d'intéressement pour certains administrateurs et autres mandataires sociaux, dirigeants et employés de la Société et de ses filiales dans le cadre du PILT tel qu'adopté à l'AGE Introduction en Bourse doit être adoptée avec le quorum et la majorité applicables à la modification des présents Statuts.

5.4 La Société ne peut émettre de fractions d'Actions et aucune fraction d'Action ne peut exister à aucun moment. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement d'espèces ou l'émission de certificats en lieu et place d'une fraction d'Action.

5.5 Toutes les Actions jouissent de droits égaux, sans préjudice du pouvoir de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration de déterminer, pour les Actions nouvellement émises, la date à partir de laquelle ces Actions nouvellement émises seront assorties de droits économiques.

5.6 La Société peut réduire son capital social souscrit conformément à la Loi de 1915. La Société peut être autorisée par l'Assemblée Générale à racheter ses propres Actions dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

5.7 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, l'Assemblée Générale peut décider de créer de nouvelles classes d'actions et de déterminer les caractéristiques, droits et restrictions de ces classes d'actions par une résolution adoptée en respectant le quorum applicable à la modification des présents Statuts à la Super Majorité.

5.8 Les Actions sont librement cessibles conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts et pour autant que la loi applicable soit respectée.

Article 6 FORME DES ACTIONS, REGISTRE DES ACTIONS

6.1 Actions nominatives

6.1.1 L'article 6.1 s'applique jusqu'à la Date de Conversion Obligatoire (telle que définie ci-dessous), et le Conseil d'Administration a l'autorisation et instruction (x) de faire constater par la suite la suppression des Statuts (i) de l'article 6.1, (ii) des mots « Dès la Date de Prise d'Effet Obligatoire » à l'article 6.2, (iii) des mots « Registre des Actions » dans l'intitulé de l'article 6, (iv) des mots « comme indiqué dans le Registre ou » à l'article 16.7.6, (v) de la définition de « Registre » et (vi) des mots « (i) un actionnaire dont l'identité est indiquée au Registre ou (ii) pour les actionnaires détenant leurs actions sous forme dématérialisée » dans la définition d'« Actionnaire » à l'article 21, et (vi) à l'article 6.2.7, (y) de remplacer l'intitulé de l'article 6.2 par « Actions Dématérialisées » et de (z) renuméroter les sous-paragraphes de l'article 6.2 comme paragraphes 6.1 à 6.7. de l'article 6.

6.1.2 Toutes les références dans les présents Statuts aux actions émises sous forme dématérialisée incluent les actions converties de la forme nominative à la forme dématérialisée.

6.1.3 Jusqu'à la Date de Prise d'Effet Obligatoire (telle que définie à l'article 6.2.3 ci-dessous), les Actions seront émises uniquement sous la forme d'Actions nominatives et ne pourront être converties en Actions au porteur.

6.1.4 Un registre des Actions nominatives doit être conservé au siège social de la Société et chaque Actionnaire pourra examiner sa page dans ledit registre. Les transferts d'Actions inscrites au Registre se font par une déclaration écrite de transfert inscrite au Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) mandataire(s) dûment désigné(s). La Société peut accepter tout autre document, acte, écrit ou correspondance comme preuve suffisante du transfert.

6.1.5 Le Registre doit spécifier :

(i) la désignation précise de chaque Actionnaire en indiquant l'identité de cet Actionnaire et le nombre d'Actions nominatives qu'il détient ;

(ii) les paiements effectués sur ces Actions et les transferts de ces Actions entre les Actionnaires et les dates de ceux-ci ;

(iii) toutes les sûretés accordées sur ces Actions.

6.1.6 La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites au Registre comme étant le propriétaire de ces Actions.

6.1.7 La Société effectuera des paiements sur les Actions nominatives, sous forme de dividendes ou autre, en espèces, en actions ou autres actifs au profit de l'Actionnaire concerné indiqué dans le Registre.

6.2 Dématérialisation des actions

6.2.1 Dès la Date de Prise d'Effet Obligatoire, toutes les Actions sont émises uniquement sous forme dématérialisée.

6.2.2 Les Actions sont émises par inscription sur un compte émission tenu auprès d'un DCT.

6.2.3 Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à déterminer la date à partir de laquelle (i) les Actions peuvent, au choix de l'Actionnaire (mais sous réserve des règles applicables au DCT concerné), être émises sous forme dématérialisée (la « **Date de Prise d'Effet Facultative** ») et (ii) les Actions seront obligatoirement dématérialisées (la « **Date de Prise d'Effet Obligatoire** »), dans chaque cas conformément aux présents Statuts. À compter de la Date de Prise d'Effet Obligatoire, toutes les nouvelles Actions de la Société ne pourront être que sous forme dématérialisée et les Actionnaires ne pourront pas demander la conversion de ces Actions dématérialisées en Actions nominatives ou au porteur.

6.2.4 À compter de la Date de Prise d'Effet Facultative, les Actions dématérialisées seront enregistrées sur le compte émission tenu auprès du DCT. Les transferts d'Actions dématérialisées se font uniquement par inscription en compte.

6.2.5 Afin d'exercer leurs droits en tant qu'Actionnaires, les détenteurs d'Actions dématérialisées devront obtenir un certificat en bonne et due forme auprès de l'établissement où est tenu leur compte-titres. Conformément à la Loi de 2013, le certificat doit confirmer que le titulaire du compte concerné détient les Actions pour son propre compte ou pour le compte du détenteur des droits sur les Actions en vertu d'un mandat en bonne et due forme donné par ce détenteur. La Société considère le détenteur habilité à exercer les droits de vote attachés aux Actions comme étant le propriétaire des Actions.

6.2.6 La Société effectue tous les paiements de dividendes et autres paiements, que ce soit en espèces, en Actions ou en d'autres actifs, entre les mains du DCT ou conformément aux instructions du DCT (et en cas de dividendes en espèces, par virement bancaire), et ces paiements dégageront la Société de toute autre obligation relative à ce paiement.

6.2.7 Conformément à l'article 9 (2) de la Loi de 2013, les détenteurs directement inscrits dans le Registre doivent fournir à la Société les données nécessaires afin que leurs Actions puissent être créditées sur leur compte-titres, au plus tard à la date qui intervient deux ans après la Date de Prise d'Effet Obligatoire (la « **Date de Conversion Obligatoire** »). Lors de chaque conversion, le Registre doit être mis à jour.

6.2.8 Les droits de vote attachés aux Actions qui n'ont pas été dématérialisées à la Date de Conversion Obligatoire seront ensuite automatiquement suspendus jusqu'à leur dématérialisation. Les distributions sur ces Actions seront conservées en séquestre par la Société et, sous réserve de prescription, seront payées après la dématérialisation. Ces Actions ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et des majorités lors des Assemblées Générales et les détenteurs de ces Actions ne seront pas admis à ces Assemblées Générales. Les Actions des détenteurs directement inscrits dans le Registre qui n'ont pas demandé la dématérialisation de ces Actions avant le huitième anniversaire de la Date de Prise d'Effet Obligatoire (ou toute date ultérieure avant le dixième anniversaire de la Date de Prise d'Effet Obligatoire décidée par le Conseil d'Administration) peuvent être vendues par la Société conformément à la Loi de 2013 moyennant un préavis d'au moins trois mois à publier comme en matière de convocation d'Assemblées Générales.

Article 7 INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS

7.1 Chaque Action est indivisible.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une Action est commune (« indivise »), tous les détenteurs d'une Action notifieront à la Société, par écrit, lequel d'entre eux sera considéré comme leur représentant ; la Société traitera alors avec ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire à l'égard de l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

Article 8 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 La Société est gérée par un conseil d'administration (le « **Conseil d'Administration** ») composé d'au moins cinq (5) membres (de tels membres seront ci-après dénommés collectivement « **Administrateurs** » et individuellement, « **Administrateur** »).

8.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les mesures qui sont nécessaires, appropriées, pratiques ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de celles réservées par la loi luxembourgeoise ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'« **Assemblée**

Générale »).

8.3 Le Conseil d'Administration est composé d'un ou plusieurs administrateurs exécutifs (dont le chief executive officer du Groupe (le « **CEO** »)) et d'administrateurs non exécutifs. Aucun des administrateurs non exécutifs ne peut exercer de fonction ou de mandat exécutif au sein de la Société ou d'une autre société du Groupe. Au moins deux (2) des Administrateurs doivent être des Administrateurs Indépendants, étant entendu qu'il peut être dérogé temporairement à cette règle en cas de vacance d'un poste d'Administrateur Indépendant en raison de son décès, de sa retraite, de sa démission, de son renvoi, de sa révocation ou pour une autre raison jusqu'à la nomination de son successeur. Pour les besoins des présents Statuts, « **Administrateur Indépendant** » désigne un Administrateur qui répond aux critères d'indépendance énoncés ou visés dans les Bonnes Pratiques BV.

8.4 Un Administrateur ne doit pas nécessairement être Actionnaire de la Société.

8.5 Une personne morale peut être Administrateur (un « **Administrateur Personne Morale** »), auquel cas elle doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. Un Administrateur Personne Morale ne peut révoquer son représentant que s'il nomme simultanément son successeur.

8.6 Chaque Administrateur doit être nommé par l'Assemblée Générale pour un mandat ne pouvant excéder six (6) ans, sous réserve de renouvellement. Tous les Administrateurs sont rééligibles.

8.7 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale à la majorité simple des votes valablement exprimés lors de cette Assemblée Générale. L'Actionnaire Principal (i) tant qu'il détient (seul ou avec un ou plusieurs Affilié(s)) au moins vingt-cinq pour cent (25 %) du capital social émis de la Société, a le droit de proposer des candidats pour la nomination de deux (2) Administrateurs et (ii) tant qu'il détient (seul ou avec un ou plusieurs Affiliés) au moins dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, a le droit de proposer des candidats pour la nomination d'un (1) Administrateur. Tant qu'il détient une Action de la Société, l'Actionnaire Principal a le droit de proposer des candidats pour la nomination d'un (1) Administrateur indépendant et non exécutif. À la demande écrite de l'Actionnaire Principal à la Société, cet Administrateur Indépendant devra démissionner du Conseil d'Administration et de tout comité auquel cet Administrateur aurait été nommé, avec effet à la date de la nomination de son remplaçant. Tant qu'il détient au moins dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société (seul ou avec un ou plusieurs

Affiliés), l'Actionnaire PG a le droit de proposer des candidats pour la nomination d'un (1) Administrateur. Dans le cas où l'Actionnaire Principal (seul ou avec un ou plusieurs Affiliés) cesserait de détenir au moins vingt-cinq pour cent (25 %) mais continuerait à détenir au moins dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, l'un des Administrateurs proposés par l'Actionnaire Principal devra démissionner du Conseil d'Administration et de tout comité auquel cet Administrateur aurait pu être nommé, avec effet à la Date de Cessation applicable de cette détention. Dans le cas où l'Actionnaire Principal (seul ou avec un ou plusieurs Affiliés) cesserait de détenir au moins dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, ou, le cas échéant, dans le cas où l'Actionnaire PG (seul ou avec un ou plusieurs Affiliés) cesserait de détenir au moins dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, l'Administrateur proposé par l'Actionnaire Principal ou l'Actionnaire PG, selon le cas, devra démissionner du Conseil d'Administration et de tout comité auquel cet Administrateur aurait pu être nommé, avec effet à la Date de Cessation applicable de cette détention. Si un tel Administrateur ne démissionne pas de son mandat d'Administrateur ou de membre de comité conformément au présent article 8.7, il sera révoqué par l'Assemblée Générale suivante de ses fonctions d'Administrateur et, dans la mesure où cela est applicable, par le Conseil d'Administration de ses fonctions de membre de comité.

8.8 Un Administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment par résolution de l'Assemblée Générale.

8.9 Si un Administrateur nommé par l'Assemblée Générale cesse d'être Administrateur pour quelque motif que ce soit, les Administrateurs restants ainsi nommés peuvent pourvoir provisoirement à la vacance dans les conditions prévues à l'article 8.3. Les Administrateurs ainsi nommés (i) auront les mêmes pouvoirs que les autres Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, sauf dispositions contraires de la loi et (ii) ne resteront en fonction que jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée Générale, à moins que leur nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale, au cas où ils termineraient le mandat de l'Administrateur qu'ils remplacent.

8.10 Les membres du Conseil d'Administration ont le droit à une rémunération, décidée globalement par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration décidera du partage de cette rémunération globale entre les membres du Conseil d'Administration et peut octroyer une rémunération supplémentaire aux Administrateurs ayant des attributions ou des missions spécifiques dans le cadre de leur mandat de membre du Conseil d'Administration.

8.11 Le Conseil d'Administration nommera un président parmi ses membres désignés par l'Actionnaire Principal (le « **Président** »). Le Président sera responsable du bon fonctionnement du Conseil d'Administration et s'assurera que les Administrateurs reçoivent les informations adéquates préalablement aux Réunions du Conseil ; favorisera le débat et la participation active des Administrateurs lors des Réunions du Conseil ; préservera leurs droits de prendre position et d'exprimer leur opinion librement ; et, en collaboration avec les présidents des comités appropriés, organisera et coordonnera des évaluations régulières du Conseil d'Administration et, le cas échéant, du CEO.

8.12 Outre ses responsabilités définies dans la législation applicable, le Conseil d'Administration prépare et présente une fois par an un rapport annuel à l'Assemblée Générale annuelle. Ce rapport comprend au moins les éléments énoncés ou mentionnés dans les Bonnes Pratiques BV.

Article 9 REPRÉSENTATION

À l'égard des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles ce pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

Article 10 DÉLÉGATION DE POUVOIRS

10.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion à un comité de direction. Cette délégation ne peut inclure la stratégie générale de la Société ou tout autre acte réservé au Conseil d'Administration en vertu de la loi luxembourgeoise et des Matières Réservées. Si un comité de direction est mis en place, le Conseil d'Administration est chargé de sa supervision. En cas de délégation de pouvoirs à un comité de direction, le Conseil d'Administration peut déterminer le règlement intérieur de ce comité, qui devra prévoir la répartition des responsabilités entre les membres du comité et les règles de son fonctionnement.

10.2 Les nomination, révocation, pouvoirs, attributions et émoluments du CEO ou des autres délégués désignés conformément à l'article 10.1 seront déterminés par le Conseil d'Administration.

10.3 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à tout Administrateur ou à un ou plusieurs mandataires ad hoc, révoquer un tel mandataire et déterminer ses pouvoirs et responsabilités ainsi que sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.4 De plus, le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités, y compris un comité d'audit (le « **Comité d'Audit** ») et un comité de rémunération et

de nomination (le « **Comité de Rémunération et de Nomination** »), et peut nommer d'autres comités afin que certaines tâches et fonctions expressément déléguées à ce comité soient exécutées par celui-ci. Les comités examineront et traiteront des sujets spécifiques qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration et feront rapport à ce sujet au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera la composition de ces comités conformément aux présents Statuts et au Règlement Interne. De tels comités exercent leurs fonctions sous la surveillance et la responsabilité du Conseil d'Administration.

10.5 Le Conseil d'Administration peut confier à un Administrateur ou à un comité comprenant au moins un Administrateur la responsabilité de suivre les questions environnementales et sociales ainsi que les questions de gouvernance connexes et d'en rendre compte au Conseil d'Administration, y compris, mais sans s'y limiter, la supervision des activités de prévention, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au sein du Groupe.

10.6 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société, qui ne doit pas nécessairement être membre du Conseil d'Administration, et déterminer ses responsabilités et pouvoirs. Le secrétaire prépare le procès-verbal récapitulant les délibérations pendant les réunions du Conseil d'Administration et notant les décisions prises par le Conseil d'Administration.

Article 11 RÉUNIONS DU CONSEIL

11.1 Les réunions du Conseil d'Administration (« **Réunions du Conseil** ») sont convoquées par le Président ou deux Administrateurs. Les Réunions du Conseil sont tenues ~~au~~soit au Grand-Duché de Luxembourg soit dans tout autre pays où l'une des filiales directes ou indirectes de la Société a son siège social. Pour chaque exercice social de la Société, la majorité des réunions du Conseil d'Administration doit se tenir au Grand-Duché de Luxembourg, où au moins la majorité des Administrateurs est présente en personne. Le Président préside toutes les Réunions du Conseil. En son absence, le Conseil d'Administration nommera un autre Administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des votes des Administrateurs présents ou dûment représentés à cette réunion.

11.2 Un avis de convocation doit être donné pour toute Réunion du Conseil au moins dix (10) jours ouvrables avant la Réunion du Conseil en question (sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans l'avis, lequel doit être communiqué à chaque Administrateur au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion) par lettre, télécopie, courriel ou d'autres moyens similaires de communication. Le Conseil

d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à toutes les exigences et formalités de convocation si tous les Administrateurs ont renoncé aux exigences et formalités de convocation, soit par écrit, soit, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Administrateur peut nommer tout autre Administrateur (mais aucune autre personne) pour agir en tant que son représentant (un « **Représentant de l'Administrateur** ») lors d'une Réunion du Conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions pour son compte à cette Réunion du Conseil. Un Administrateur ne peut pas agir comme représentant de plus d'un autre Administrateur lors d'une même Réunion du Conseil.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins la moitié des Administrateurs (autres que ceux qui ne peuvent pas participer au vote en raison d'un conflit d'intérêts ou parce que la question concernée est une transaction entre parties liées) est présente ou représentée, ou participe autrement à la réunion. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés / à la majorité simple des votes.

11.5 En cas d'égalité des votes, la voix du Président sera prépondérante.

11.6 Les Administrateurs peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant, à condition que la moitié au moins des Administrateurs soit présente au Luxembourg. Tout équipement de visioconférence ou moyen de télécommunication doit satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et de participer de manière effective à la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée présente en personne à la réunion et sera comptée dans le quorum et aura le droit de voter. Toutes les affaires traitées de cette façon par les Administrateurs seront, pour les besoins des présents Statuts, réputées valablement et effectivement traitées durant une Réunion du Conseil, nonobstant le fait que le nombre d'Administrateurs (ou de leurs représentants) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis pour constituer le quorum. Une Réunion du Conseil tenue de cette manière est réputée se tenir au siège social.

11.7 Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par écrit. Ces résolutions circulaires écrites signées par tous les Administrateurs (autres que

ceux qui ne peuvent pas participer au vote en raison d'un conflit d'intérêts ou parce que la question concernée est une transaction entre parties liées) sont aussi valables et ont le même effet que si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Ces résolutions circulaires peuvent consister en un ou plusieurs documents de même forme, signés chacun par ou au nom d'un ou de plusieurs des Administrateurs concernés. Les résolutions adoptées selon cette procédure sont réputées avoir été prises au siège social.

Article 12 PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DU CONSEIL

Le procès-verbal d'une Réunion du Conseil doit être signé par le Président et, s'il en est désigné un, par le secrétaire. Les extraits du procès-verbal d'une Réunion du Conseil destinés à être produits en justice ou à être remis à un tiers peuvent être certifiés par le Président et le secrétaire (s'il en est désigné un). Les originaux signés de ce procès-verbal doivent être conservés au siège social.

Article 13 CONFLIT D'INTÉRÊT

13.1 Tout Administrateur ayant, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à celui de la Société à l'occasion d'une opération (une « **Opération Conflictuelle** ») est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la Réunion du Conseil. Il ne peut prendre part aux délibérations relatives à cette opération.

13.2 À la première Assemblée Générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il devra être spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

13.3 Lorsque, du fait de l'application du présent article, le nombre d'Administrateurs requis par les Statuts en vue d'adopter une décision du Conseil d'Administration n'est pas atteint, la décision relative à l'Opération Conflictuelle sera prise à la majorité simple des Administrateurs n'ayant pas de conflit et étant présents ou représentés.

13.4 Les articles 13.1 à 13.3 ne s'appliqueront pas aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Article 14 INDEMNISATION

La Société indemniserà, dans la mesure permise par la loi, tout Administrateur ou mandataire de fait ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession pour tous les frais et dépenses raisonnables qu'ils auront encourus du fait de leur participation à des procédures judiciaires ou à des poursuites engagées à leur encontre en raison de leurs fonctions actuelles ou passées d'Administrateurs ou de mandataires de fait de la Société ou à la demande de la

Société ou de toute autre société dont la Société est Actionnaire ou créancière et qu'en raison de ces circonstances ils n'ont droit à aucune indemnisation, sauf s'ils sont reconnus coupables de négligence grave ou d'avoir manqué à leurs devoirs envers la Société ; en cas de transaction extrajudiciaire, l'indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil juridique que l'Administrateur ou le mandataire de fait à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation ci-dessus n'exclut pas d'autres droits dudit Administrateur ou de son mandataire de fait.

Article 15 MATIÈRES RÉSERVÉES

Les matières suivantes requièrent le consentement et/ou l'approbation préalable du Conseil d'Administration avant de pouvoir être entreprises par la Société ou tout membre du Groupe :

15.1 toute modification de la structure, de la taille et de la composition du conseil d'administration, du directoire et/ou du conseil de surveillance des Filiales, y compris la nomination, la suspension et la révocation des membres du conseil d'administration, du directoire et/ou du conseil de surveillance des Filiales ;

15.2 tout consentement à donner à un Administrateur, un délégué ou un membre d'un comité nommé conformément à l'article 10.1, un administrateur ou un membre du directoire ou un conseil de surveillance d'une Filiale pour participer à une activité concurrente de celles de la Société ou de ses Filiales, y compris en tant qu'actionnaire ou membre d'un organe social d'une société exerçant une activité concurrente de celles de la Société ou de ses Filiales ;

15.3 l'adoption ou la modification du Budget Annuel du Groupe ;

15.4 l'aliénation (ou la prise d'un engagement de procéder à une telle aliénation) par la Société ou une Filiale d'une ou de plusieurs actions qu'elle détient dans une société commerciale dont l'acquéreur n'est pas une Filiale à 100 % ou la Société, ou la vente, le transfert, l'octroi de licences ou toute autre forme d'aliénation, ainsi que la location, la constitution d'un droit d'usufruit, d'un gage, d'une hypothèque ou de toute autre garantie, d'un droit de préemption ou d'un autre droit, par la Société ou une Filiale lorsque la partie bénéficiaire n'est pas une Filiale à 100 % ou la Société, en rapport avec :

(i) la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise ou de l'activité de la Société ou de la Filiale concernée ; ou

(ii) les actifs de la Société ou d'une Filiale dont la valeur (individuellement ou collectivement au cours de trois mois consécutifs) dépasse deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), à moins que cette opération n'ait été

explicitement présentée et prévue dans le Budget Annuel du Groupe ;

15.5 à moins qu'il ne soit explicitement présenté et prévu dans le Budget Annuel du Groupe, la constitution d'une société commerciale ou la souscription d'actions dans une société commerciale, l'adhésion à une partnership ou l'achat ou l'acquisition auprès d'une personne autre que la Société ou une Filiale à 100 % d'actions, de titres ou de participations dans d'autres sociétés par la Société ou une Filiale, à l'exception de l'achat et de la vente de titres de créance d'État, de banques et de sociétés pendant une période n'excédant pas trois cent soixante-cinq (365) jours pour améliorer l'efficacité de la gestion de la trésorerie de la Société ou d'une Filiale ;

15.6 l'achat, la conclusion d'une option d'achat, l'acquisition d'une licence ou l'acquisition de toute autre manière d'un droit par la Société ou une Filiale, auprès d'une personne autre que la Société ou une Filiale à 100 %, sur :

(i) la totalité ou la quasi-totalité d'une entreprise ou d'une activité d'une quelconque société ; ou

(ii) des actifs dont la valeur (chacun séparément ou ensemble, au cours des douze (12) derniers mois) dépasse cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), à moins que cette opération n'ait été explicitement présentée et prévue dans le Budget Annuel du Groupe ;

15.7 à moins qu'elles n'aient été explicitement présentées et prévues dans le Budget Annuel du Groupe, l'acquisition et l'aliénation d'un bien immobilier, d'un droit d'usufruit perpétuel ou d'un intérêt dans un bien immobilier par la Société ou une Filiale dont la valeur (individuellement ou collectivement au cours de trois mois consécutifs) dépasse l'équivalent en PLN de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), sauf si cette acquisition ou aliénation a lieu entre la Société et une Filiale à 100 % ou entre Filiales à 100 % ;

15.8 à moins qu'elle ne soit explicitement présentée et prévue dans le Budget Annuel du Groupe, la conclusion par la Société ou une Filiale :

(i) d'un contrat de crédit ou d'un contrat de prêt en tant qu'emprunteur ou que prêteur ; ou

(ii) d'une garantie ou d'un contrat de cautionnement en tant que garant ou caution,

où le montant du prêt, ou le montant des obligations garanties ou faisant l'objet du cautionnement (chacun individuellement ou ensemble avec les montants des prêts / garanties / cautionnements en vertu des contrats de prêt / garantie / cautionnement signés au cours des douze derniers mois) dépasse deux pour cent (2 %) de l'EBITDA non-IFRS (après loyer) prévu dans le Budget Annuel en cours du Groupe, sans

toutefois être inférieur à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), sauf lorsque toutes les parties aux contrats susmentionnés sont la Société et les Filiales à 100 % ou lorsque toutes les parties sont des Filiales à 100 % ;

15.9 la conclusion de tout contrat ou l'engagement de toute dépense par la Société ou une Filiale qui, séparément ou ensemble, au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs, dépasse deux pour cent (2 %) de l'EBITDA non-IFRS (après loyer) prévu dans le Budget Annuel en cours du Groupe, sans toutefois être inférieur à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), à l'exception des contrats, projets, initiatives et/ou dépenses dont les coûts ont été explicitement présentés et prévus dans le Budget Annuel du Groupe ;

15.10 la conclusion de tout contrat par la Société ou une Filiale avec ses Affiliés, les membres de ses organes sociaux ou de leurs parties liées ou l'octroi de tout avantage par la Société ou ses Filiales à ses Affiliés, aux membres de ses organes sociaux ou à leurs parties liées, à l'exception de contrats ou d'octrois d'avantages entre la Société et les Filiales à 100 % ou entre les Filiales à 100 %;

15.11 la proposition des réviseurs indépendants de la Société et des réviseurs indépendants des Filiales ;

15.12 les changements importants des principes comptables adoptés (politique) par la Société ou ses Filiales ;

15.13 l'introduction d'une action, l'introduction d'une demande d'arbitrage, la participation à une affaire en tant qu'intervenant extérieur ou intervenant principal par la Société ou la résolution à l'amiable par la Société de tout litige, arbitrage ou contentieux similaire dont le montant du litige est supérieur à l'équivalent en PLN de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), ainsi que le retrait d'une action ou la reconnaissance de l'action d'une autre partie dans le cadre d'une procédure judiciaire, d'arbitrage ou d'une procédure similaire, si le montant du litige est supérieur à l'équivalent en PLN de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) ;

15.4 l'acquisition d'actions propres d'une Filiale en vue de leur annulation ;

15.5 l'adoption d'une politique de rémunération du Groupe des cadres, des administrateurs et des gérants employés dans la Société et les Filiales Importantes, ainsi que toute modification ou exception aux termes de cette politique ; la politique de rémunération du Groupe devant comprendre :

15.15.1 l'obligation d'auto-évaluation du CEO et du comité de direction par rapport à la réalisation des objectifs ESG ; et

15.15.2 le fait que toute prime à court terme du CEO et du comité de direction

dépende de la réalisation d'objectifs ou de notations ESG ;

15.16 l'adoption ou l'établissement de tout plan d'intéressement à long terme, de tout plan de primes différées, de tout plan d'actionnariat des cadres ou de tout autre plan d'attribution similaire concernant la Société ou ses Filiales, étant entendu que l'adoption ou l'établissement de tout nouveau plan ou régime d'intéressement donnant (directement ou indirectement) droit à des Actions existantes ou à de nouvelles Actions dans la Société doit être soumis à l'adoption préalable de l'Assemblée Générale prise aux conditions de majorité applicables à une assemblée générale ordinaire. Pour les besoins des présentes, l'expression « nouveau plan ou régime d'intéressement » exclut toute modification ou tout changement des conditions de tout plan ou régime d'intéressement qui a été précédemment adopté ou mis en place par l'Assemblée Générale. L'adoption ou l'établissement par l'Assemblée Générale d'un nouveau plan ou régime d'intéressement ne peut porter atteinte aux droits et pouvoirs du Conseil d'Administration (i) de proposer et de déterminer les conditions définitives du plan ou régime d'intéressement concerné et (ii) de modifier ou de changer les conditions de tout plan ou régime d'intéressement qui a été précédemment adopté ou mis en place par l'Assemblée Générale. Afin de lever toute ambiguïté, l'autorisation de l'Assemblée Générale n'est pas requise pour l'adoption ou l'établissement de tout plan ou régime d'intéressement donnant (directement ou indirectement) droit à des actions existantes ou à de nouvelles actions d'une Filiale ;

15.17 la conclusion de tout engagement d'un membre du conseil d'administration, du comité de direction ou des organes de direction des Filiales Importantes, ainsi que toute modification des conditions de cet engagement ou la résiliation de celui-ci ;

15.18 l'adoption d'une politique de rémunération du Groupe concernant les administrateurs ou les membres du comité de direction ou des organes de direction des Filiales autres que les Filiales Importantes, ainsi que toute modification des conditions de cette politique ou toute dérogation à celles-ci ;

15.19 l'approbation des déclarations relatives à la conformité de la Société avec les Bonnes Pratiques BV.

Article 16 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

16.1 L'Assemblée Générale représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

16.2 Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans l'Avis de

Convocation, dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier, à la date et à l'heure déterminées par le Conseil d'Administration.

16.3 Convocation des Assemblées Générales

16.3.1 Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux présents Statuts, à la loi luxembourgeoise et aux exigences de publicité de la bourse de valeurs concernée applicables à la Société.

16.3.2 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration.

16.4 Avis de convocation

16.4.1 Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation (les « **Avis de Convocation** ») doivent être publiés :

(i) au RESA et dans un journal luxembourgeois au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale ;

(ii) dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire (la « **Publication EEE** »), au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée générale, et sur le site Internet de la Société pendant une période ininterrompue commençant le jour de la publication de l'Avis de Convocation et incluant la date de l'Assemblée Générale.

16.4.2 Les Avis de Convocation aux Assemblées Générales seront également publiés conformément à toutes les lois applicables et, notamment, aux obligations d'information et boursières auxquelles la Société est soumise.

16.5 Si le quorum nécessaire prévu à l'article 16.7 n'est pas atteint à la date de la première Assemblée Générale convoquée, une autre assemblée peut être convoquée en publiant l'Avis de Convocation au RESA et dans un journal luxembourgeois et en procédant à la Publication EEE au moins dix-sept (17) jours avant la date de la nouvelle assemblée.

16.6 Points supplémentaires à l'ordre du jour

Les Actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5 %) du capital social de la Société peuvent (i) demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale et (ii) déposer des projets de résolution sur des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Ces demandes doivent :

(i) être formulées par écrit et adressées à la Société par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée dans l'Avis de Convocation, et

accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale ;

(ii) indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société peut transmettre l'accusé de réception de ces demandes ; et

(iii) parvenir à la Société au plus tard le vingt-deuxième (22^e) jour qui précède la date de l'Assemblée Générale.

16. 7 Délibérations, quorum et majorité

16.7.1 Sauf disposition contraire de la Loi de 1915 ou des présents Statuts, toutes les décisions de l'Assemblée Générale annuelle ou ordinaire sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la proportion du capital social.

16.7.2 Une Assemblée Générale convoquée pour modifier les dispositions des Statuts, y compris pour modifier le capital social de la Société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une seconde réunion peut être convoquée selon les modalités prévues à l'article 16.4 à condition que (i) la première Assemblée Générale ait été régulièrement convoquée conformément aux dispositions de l'article 16.4.1 ci-dessus ; et (ii) l'ordre du jour de la seconde assemblée ne comporte pas de nouveau point. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent recueillir au moins les deux tiers des voix valablement exprimées, sous réserve des matières qui requièrent la Super Majorité, auquel cas les résolutions des deux assemblées doivent être adoptées à la Super Majorité, au moins.

16.7.3 Toute décision de retirer les actions de la Société du marché réglementé de la Bourse de Varsovie doit être approuvée par l'Assemblée Générale à la majorité d'au moins neuf dixièmes des voix valablement exprimées, et pour autant qu'un quorum d'au moins la moitié du capital soit présent ou représenté. Si cette condition n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée et délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Lors de la seconde assemblée, pour qu'une résolution visant à retirer les actions de la Société du marché réglementé de la Bourse de Varsovie soit adoptée, elle devra recueillir au moins neuf dixièmes des voix valablement exprimées.

16.7.4 Les Actionnaires ne peuvent pas obliger l'un d'entre eux à augmenter son engagement envers la Société autrement que par un vote unanime des Actionnaires.

16.7.5 Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux Actions

pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc.

16.7.6 Le droit d'un Actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer les droits de vote attachés à ses Actions est déterminé en fonction du nombre d'Actions qu'il détient à minuit (00:00) le quatorzième (14^e) jour qui précède la date de l'Assemblée Générale (la « **Date d'Enregistrement** ») comme indiqué dans le Registre ou comme indiqué dans la confirmation obtenue auprès de l'établissement où se trouve le compte-titres de l'Actionnaire.

16.7.7 Les Actionnaires peuvent être autorisés à participer à une Assemblée des Actionnaires par des moyens électroniques qui assurent, notamment une, plusieurs ou toutes les formes de participation suivantes : (a) la transmission de l'Assemblée Générale en temps réel ; (b) la communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux Actionnaires de s'adresser à l'Assemblée Générale à partir d'un lieu éloigné ; et (c) un mécanisme permettant de voter, que ce soit avant ou pendant l'Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire de désigner un mandataire devant être physiquement présent lors de l'assemblée. Tout Actionnaire qui participe de cette manière à une assemblée est réputé présent à l'endroit où se tient l'assemblée pour le respect des conditions de présence et de majorité. L'utilisation de moyens électroniques visant à permettre aux Actionnaires de participer à une assemblée ne peut être soumise qu'aux exigences qui sont nécessaires à l'identification des Actionnaires et à la sécurité de la communication électronique, et uniquement dans la mesure où elles sont proportionnées à la réalisation de cet objectif.

16.8 Président de l'Assemblée Générale

16.8.1 Le Président du Conseil d'Administration préside toutes les Assemblées Générales ou désigne une autre personne pour présider une Assemblée Générale. Si, lors d'une assemblée, le Président n'est pas présent dans les quinze (15) minutes qui suivent l'heure fixée pour le début de l'assemblée et s'il n'a pas désigné une autre personne pour présider l'Assemblée Générale, les Administrateurs présents choisissent l'un d'entre eux pour présider l'assemblée. Si un seul Administrateur est présent et désireux et capable d'agir, il présidera l'Assemblée Générale. En l'absence de tout Administrateur, les Actionnaires présents et habilités à voter choisiront l'un d'entre eux pour assurer la présidence à la majorité simple des voix exprimées.

16.8.2 Sans préjudice des autres pouvoirs qui lui sont conférés par les Statuts, le président de l'Assemblée Générale peut prendre les mesures qu'il juge appropriées pour favoriser le bon déroulement l'assemblée, comme indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale.

16.9 Prorogation des Assemblées Générales d'Actionnaires

Le Conseil d'Administration a le droit de proroger, séance tenante, une assemblée à quatre (4) semaines. Il doit le faire à la demande d'Actionnaires représentant au moins un dixième (10 %) du capital de la Société. Cette prorogation, qui s'applique également aux Assemblées Générales appelées à modifier les Statuts, annule toute décision prise. La seconde assemblée a le droit de statuer définitivement pourvu que, dans le cas de modification des Statuts, les conditions de quorum exigées par l'article 450-3 de la Loi de 1915 soient remplies.

16.10 Présence et vote par procuration

16.10.1 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale en désignant comme son mandataire une personne physique ou morale, qui ne doit pas nécessairement être Actionnaire, par écrit (ou par télécopie ou courrier électronique ou toute autre forme approuvée par le Conseil d'Administration) signé de la main de l'Actionnaire, ou si l'Actionnaire est une société, sous son sceau ou de la main de son dirigeant ou représentant dûment autorisé ou de toute autre personne autorisée à signer. Ce mandataire bénéficie des mêmes droits de prendre la parole et de poser des questions lors de l'Assemblée Générale que ceux dont bénéficierait l'Actionnaire ainsi représenté. La notification à la Société de la désignation du mandataire par l'Actionnaire intervient par écrit soit par voie postale soit par voie électronique.

16.10.2 Le Conseil d'Administration ne peut exiger que la preuve qui est nécessaire à l'identification des Actionnaires ou des mandataires, et à la vérification du contenu des instructions de vote, selon le cas, et uniquement dans la mesure où ces exigences sont proportionnées à la réalisation de ces objectifs.

16.10.3 Sauf indication contraire, la désignation d'un mandataire est réputée lui conférer le pouvoir d'exercer tous les droits qu'il juge appropriés. Une personne agissant en tant que mandataire peut représenter plus d'un Actionnaire sans limitation du nombre d'Actionnaires qu'elle représente.

16.10.4 La remise ou la réception d'une procuration n'empêche pas un Actionnaire d'assister et de voter en personne à l'assemblée ou à une assemblée prorogée.

16.10.5 La désignation d'un mandataire est valable (sauf indication contraire) pour toute prorogation de l'assemblée à laquelle elle se rapporte.

16.11 Formulaires de vote

16.11.1 Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote envoyé au siège social (ou à toute autre adresse indiquée dans l'Avis de Convocation) par courrier, télécopie ou courrier électronique, ou toute autre forme approuvée par le

Conseil d'Administration.

16.11.2 Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société, lesquelles doivent reprendre au moins les mentions suivantes : (i) le prénom et nom ou la dénomination sociale de l'Actionnaire, son domicile ou son siège social ; (ii) le nombre de voix que l'Actionnaire souhaite exprimer à l'Assemblée Générale ainsi que le sens du vote ou l'abstentions ; (iii) la forme des Actions détenues par l'Actionnaire ; (iv) l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, en ce compris les projets de résolution ; (v) le délai dans lequel les formulaires de vote doivent parvenir à la Société ; et (vi) la signature de l'Actionnaire.

16.11.3 Les formulaires dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention, sont réputés nuls.

16.11.4 Les formulaires de vote doivent parvenir à la Société au plus tard deux (2) Jours Ouvrables avant l'Assemblée Générale en question et seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la date de l'Assemblée Générale dans le délai fixé dans le présent article 16.11.4 seront pris en compte dans le calcul du quorum de cette Assemblée Générale.

16.12 Résultats des votes

Pour chaque résolution, la Société doit publier sur son site internet les résultats des votes de l'Assemblée Générale, y compris le nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ainsi que la proportion du capital représentée par ces votes valablement exprimés, le nombre total de votes valablement exprimés, le nombre de votes exprimés pour et contre chaque résolution et, le cas échéant, le nombre d'abstentions.

Article 17 CONTRÔLE DES COMPTES

17.1 Les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés (les « **Réviseurs** »). L'Assemblée Générale nomme les Réviseurs et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée de leur mandat ne peut toutefois excéder six (6) ans. Si les Réviseurs sont élus sans mention de la durée de leur mandat, ils sont réputés être élus pour six (6) ans.

17.2 Les Réviseurs peuvent être reconduits dans leurs fonctions sous réserve des règles applicables en matière de rotation obligatoire des cabinets d'audit.

Article 18 EXERCICE

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 19 DISTRIBUTIONS SUR LES ACTIONS

19.1 Chaque année, au dernier jour de l'exercice, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un compte de profits et pertes. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets seront transférés à la réserve légale jusqu'à ce que la réserve légale atteigne un dixième (1/10) du capital alors émis.

19.2 Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut déclarer des dividendes en faveur des Actionnaires.

19.3 Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut verser des acomptes sur dividendes aux Actionnaires.

Article 20 DISSOLUTION ET LIQUIDATION

La dissolution de la Société est décidée par l'Assemblée générale par une résolution adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la loi luxembourgeoise. La liquidation de la Société est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Article 21 DÉFINITIONS

Outre les termes définis ci-dessus, les termes ci-après ont la signification suivante :

Loi de 2013 désigne la loi modifiée du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés.

Affilié à l'égard d'une personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, la contrôle, est contrôlée par elle ou est sous contrôle commun avec elle, et, à l'égard de l'Actionnaire Principal, y compris tout membre du réseau CVC.

Jour Ouvrable désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg.

Date de Cessation désigne :

(a) à l'égard de l'Actionnaire Principal, la date à laquelle l'Actionnaire Principal (seul ou avec un ou des Affilié(s)) cesse de détenir directement ou indirectement des actions qui représentent moins de vingt-cinq (25 %) ou, selon le cas, dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société ; ou

(b) à l'égard de l'Actionnaire PG, la date à laquelle l'Actionnaire PG (seul ou avec un ou des Affilié(s)), le cas échéant, cesse de détenir directement ou indirectement des actions qui représentent moins de dix pour cent (10 %) du capital

social émis de la Société.

DCT désigne un organisme de liquidation ou un teneur de compte central tel que visé par la Loi de 2013 ou, sous réserve du et conformément au règlement (UE) N° 909/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres, tel que modifié ou remplacé, un dépositaire central de titres.

Groupe désigne la Société et ses Filiales directes ou indirectes.

Budget Annuel du Groupe désigne le budget annuel du Groupe, ce qui comprend les revenus, dépenses et investissements prévus ainsi que les grandes opérations envisagées ou prévisibles de la Société et de toutes ses Filiales opérationnelles, de même que l'EBITDA non-IFRS prévu (après loyer), y compris les grands accords prévus ou le renouvellement de ces accords, ainsi que les grandes opérations, projets et initiatives prévus, avec le niveau maximum de dépenses pour chacun d'entre eux.

Règlement Intérieur désigne le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Société, tel qu'il peut être modifié de temps à autre.

AGE Introduction en Bourse désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 10 octobre 2024 et a adopté le PILT.

PILT désigne le plan d'intéressement à long terme pour certains administrateurs, membres du comité de direction, principaux dirigeants et employés du Groupe sélectionnés par le Conseil d'Administration (ou le comité concerné du Conseil d'Administration ou toute personne autorisée par le Conseil d'Administration) en tant qu'élément du système de rémunération du groupe de sociétés dont la Société fait partie, selon les conditions proposées par le Conseil d'Administration à mettre en œuvre sur une période globale de 9 ans, dans le cadre de trois plans consécutifs de 3 ans, pour un nombre total d'actions représentant jusqu'à 9 % du capital social de la Société à la date de l'introduction en bourse de la Société (pour éviter toute ambiguïté, ce nombre d'actions (i) comprendra les actions à émettre dans le cadre de l'Attribution d'Actions Issues d'Introductions en Bourse pour les Employés et de l'Attribution d'Actions Issues d'Introductions en Bourse pour les Franchisés et Contractants B2B (les deux termes étant définis dans l'AGE Introduction en Bourse) et (ii) prendra en compte la valeur de tout plan d'incitation à long terme à mettre en place au niveau des Filiales), à condition que soit réalisée avec succès la cotation en bourse prévue des Actions sur le marché réglementé (principal) de la Bourse de Varsovie.

Actionnaire Principal désigne Heket Topco S.à r.l. et/ou son ou ses

successeur(s) ou Affilié(s).

Filiales Importantes désigne Maczfit Foods sp. z o.o., Masterlife Solutions sp. z o.o., Froo Romania Holding SA, ~~Dream~~Drim Daniel Distributie FMCG S.r.l., Lite ~~24~~e-Commerce sp. z o.o., et Żabka Polska sp. z o.o. et toute autre Filiale que le Conseil d'Administration qualifie de Filiale Importante.

Actionnaire PG désigne PG Investment Company 1113B S.à r.l. et/ou son ou ses successeur(s) ou Affilié(s).

Registre désigne le registre d'Actions nominatives de la Société.

RESA désigne le Recueil électronique des sociétés et association, la plate-forme électronique luxembourgeoise pour les publications officielles.

Actionnaire(s) désigne (i) un actionnaire dont l'identité est indiquée au Registre ou (ii) pour les actionnaires détenant leurs actions sous forme dématérialisée, le ou les actionnaire(s) indiqués dans le formulaire d'inscription en compte par un intermédiaire financier.

Loi sur les Droits des Actionnaires désigne la loi modifiée du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées.

Filiale désigne :

- (a) une société ou une autre entité à l'égard de laquelle :
- (i) la Société dispose de la majorité des droits de vote des actionnaires ;

ou

- (ii) la Société a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de son organe d'administration, de direction ou de surveillance et est en même temps actionnaire ou membre de cette société ou entité ; ou

- (iii) la Société est actionnaire ou membre de cette société ou entité et contrôle seule, en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou membres de cette société ou entité, la majorité des droits de vote des actionnaires ou membres de cette société ou entité ; ou

- (b) une société ou une autre entité qui est entièrement consolidée dans les états financiers de la Société en vertu des normes d'information financière applicables.

Super Majorité désigne une majorité d'au moins trois quarts des voix valablement exprimées.

Filiales à 100 % désigne une société ou une entité détenue directement ou indirectement à 100 % par la Société.

Bonnes pratiques BV désigne le code de bonnes pratiques de gouvernance

d'entreprise applicable aux sociétés cotées à la Bourse de Varsovie.

~~** En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.*~~

~~**POUR STATUTS COORDONNES,**~~

~~**délivrés à la demande de la Société.**~~

~~**Luxembourg, le 25 octobre 2024.**~~

Summary report: Litera Compare for Word 11.11.0.158 Document comparison done on 15/05/2025 12:54:49	
Style name: Default Style	
Intelligent Table Comparison: Active	
Original filename: Zabka Group - StatCo 10.10.2024.doc	
Modified DMS: iw://cloudimanage.com/gedi/201581126/1 - Zabka Group - Proposed amendments to the AoA.doc	
Changes:	
Add	12
Delete	12
Move From	0
Move To	0
Table Insert	0
Table Delete	0
Table moves to	0
Table moves from	0
Embedded Graphics (Visio, ChemDraw, Images etc.)	0
Embedded Excel	0
Format changes	0
Total Changes:	24